

Sommaire

PRESCRIPTIONS GENERALES	3
03-10-10-10 PRESCRIPTIONS GENERALES	3
03-10-10-15 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU PRESENT LOT	3
DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES	8
03-30-10-10 INSTALLATION DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE CURAGE	8
03-30-10-15 CLOTURE DE CHANTIER EN GRILLE HERAS DE 2,00 M DE HT	8
03-30-10-20 PORTAIL D'ACCES AU CHANTIER DE 4,00 M DE LARGEUR	9
03-30-10-25 BORDURE BASSE ET SIGNALISATION DE TROTTOIR	9
03-30-10-30 ABATTAGE DES ARBRES ET DEBROUILLAGE DES MASSIFS	10
03-30-10-35 DEMOLITION DE MURETTE AVEC GRILLE BARREAUEE	10
03-30-10-40 DECAPAGE DU MASSIF SUR 30 CM D'EP ET EVACUATION	11
03-30-10-45 EMPIERREMENT DE LA PLATE-FORME SOUS VOIRIE DE CHANTIER DE 30 CM D'EP	11
CURAGE PREALABLE AU DESAMANTAGE	11
03-30-20-10 PROTECTION DES VOLEES, DES PALIERS, LISSE MAIN COURANTE ET GARDE-CORPS DE L'ESCALIER DU NIVEAU	11
03-30-20-12 PROTECTION DE SOL EN PIERRE PREVU CONSERVE	12
03-30-20-15 VIDAGE ET DEBARRASAGE DES LOCAUX DU BATIMENT	12
03-30-20-20 DEPOSE DE FAUX PLAFONDS EN DALLES DEMONTABLES ET DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES INTEGREES	13
03-30-20-25 DEPOSE DE FAUX PLAFONDS EN PLAQUE DE PLATRE	13
CURAGE APRES DESAMANTAGE	14
03-30-30-10 PRISE EN COMPTE DU DIAGNOSTIC PLOMB	14
03-30-30-15 DEGAZAGE, ENLEVEMENT ET EVACUATION D'ANCIENNE CUVE A FUEL, capacité 10000 litres environ	15
03-30-30-20 DEPOSE DES PAILLASSES	15
03-30-30-25 DEPOSE DES PAILLASSES AVEC SORBONNES ou HOTTES	16
03-30-32-10 DEMOLITION DE DOUBLAGE JUSQU'A 10 CM D'EP	17
03-30-32-15 DEMOLITION DE CLOISON JUSQU'A 15 CM D'EP	17
03-30-32-20 DEMOLITION DE MUR EN MACONNERIE JUSQU'A 25 CM D'EP	17
03-30-32-30 DEMOLITION DE CHAPE BETON RAPPORT SUR DALLAGE	18
03-30-32-35 PIQUAGE DE LA MURETTE EN SAILLE DE LA FOSSE DE LA SOUS-STATION, DE 5 CM DE HT	18
03-30-32-40 DEMOLITION DE SOCLE BETON DE 10 A 15 CM D'EP	19
03-30-32-45 DEMOLITION DE SOCLE BETON DE 20 A 30 CM D'EP	19
03-30-32-50 DEPOSE DE LATTIS PLATRE EN PLAFOND	19
03-30-32-55 DEPOSE DE DOUBLE PLAFOND	20
03-30-34-15 DEPOSE DE PARQUET DE DANSE	20
03-30-34-20 DEPOSE DE SOL MOQUETTE SUR ANCIEN CARRELAGE	21
03-30-34-25 DEMOLITION DE SOL CARRELAGE (double carrelage) SUR CHAPE MORTIER	21
03-30-34-30 PIQUAGE DE FAIENCE SUR MURS	21
03-30-34-35 PIQUAGE DE PLINTHE EN BOIS OU CARRELAGE	22
03-30-36-10 DEPOSE DE CADRE ET VANTAIL DE PORTE A 1 VANTAIL DANS MACONNERIE CONSERVEE	22
03-30-36-15 DEPOSE DE CADRE ET VANTAIL DE PORTE A 2 VANTAUX DANS MACONNERIE CONSERVEE	22
03-30-36-25 DEPOSE DE L'ESCALIER METALLIQUE ENTRE LE SOUS-SOL ET LE RDC	22
03-30-36-30 DEMONTAGE DE L'ASCENSEUR SUR TOUS LES NIVEAUX ET DU LOCAL TECHNIQUE DE L'ASCENSEUR	23
03-30-36-35 DEMENTELEMENT DE L'ANCIENNE SOUS-STATION	23
03-30-36-40 DEMENTELEMENT DE L'ANCIENNE CHAUFFERIE	24
03-30-36-45 DEMENTELEMENT DE L'ANCIEN LOCAL EAU	25
03-30-36-50 DEPOSE DES ANCIENS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES, PLOMBERIE, CHAUFFAGE, CHUTES..... ET OUVRAGES DIVERS	25
03-30-36-55 DEPOSE D'ANCIENNE UNITE DE CLIM EN FACADE ING2ROP LES GAZZZZZZZZZ	26

03-30-36-60	DEPOSE D'OUVRAGES DIVERS TELS QUE RAILS, FIXATIONS, ANCIENS MOBILIERS	26
03-30-36-65	PROTECTION DES TREMIES	27
03-30-38-10	SOMME A VALOIR POUR TRAVAUX DIVERS - 3 000 €HT	27

PRESCRIPTIONS GENERALES

03-10-10-10

PRESCRIPTIONS GENERALES

Selon le CCTP commun à tous les lots

03-10-10-15

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU PRESENT LOT

1-1 TRAVAUX PREPARATOIRES

Réseaux : Travaux et Protection

Les travaux suivants de neutralisation des réseaux, mise hors tension, vidange des réseaux, dépollution des groupes de climatisation, seront réalisés par les titulaires du lot 00 : Consignation.
La dépollution des anciennes sorbonnes est à la charge du maitre d'ouvrage.

1-2 NETTOYAGE

Nettoyage du chantier

Il appartient au titulaire de nettoyer et de ranger quotidiennement son chantier et son cantonnement pour maintenir celui-ci en bon ordre et en état de salubrité satisfaisante.

Entretien et Nettoyage des circulations

Les circulations horizontales et verticales seront constamment tenues propres. Aucun stockage ou matériel pouvant provoquer des risques de chute de plain-pied ne devra être réalisé.
Les câbles électriques, élingues, cordes devront être positionnées de manière à ne provoquer aucun risque de chute de plain-pied.

Nettoyage des véhicules et engins sortant du chantier

Les sorties de camions ne devront pas générer de salissures sur les voiries.
La prestation du titulaire comprend, en outre, la mise en œuvre d'une arroseuse balayeuse pour le maintien en l'état des voies périphériques au chantier, ceci autant que nécessaire, et, en tout état de cause, sur toute requête du Maître d'œuvre ou des Services Municipaux.

Nettoyage final

Un nettoyage général du chantier sera assuré en fin de travaux pour éliminer tous les déchets et gravats issus du curage et de la démolition.
Le titulaire devra remettre en état tous les abords des ouvrages (bordures de trottoirs, chaussée détériorée,...) éventuellement abîmés du fait des travaux à ses frais.

Mesures de sauvegarde envisagées en cas de carence du titulaire

En cas d'inobservation des prescriptions ci-dessus, le Maître d'œuvre ou le Maître d'Ouvrage pourront faire procéder, sans mise en demeure préalable, au nettoyage du chantier ou des voies attenantes, par une arroseuse balayeuse ou toutes méthodes appropriées à leur convenance, les frais correspondants étant alors imputés au titulaire.

1.3 TRAVAUX DE DECONSTRUCTION SELECTIVE (« CURAGE »)

Préambule

Dans le cadre de la réglementation actuelle sur la gestion des déchets, l'objectif est de séparer les déchets spécifiques de l'opération afin d'éviter les mélanges induisant des surcoûts de traitement.

Le titulaire doit donc mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour satisfaire à une obligation de résultat : la déconstruction de l'ensemble des matériaux classés en DND et DD.

Ainsi, à l'issue de cette phase de travaux, le titulaire doit restituer des structures porteuses mises à nu.

Les travaux de curage portent sur l'ensemble des éléments non structurels des bâtiments, à l'exclusion des éléments pour lesquels les conditions de sécurité des opérateurs ne seraient pas assurables dans des conditions économiques normales.

Les travaux seront réalisés manuellement et/ou à l'aide de micro-engins si la capacité portante des planchers le permet (à démontrer par le titulaire).

Avant le démarrage des travaux, une visite complète du site sera effectuée par le titulaire avec définition d'une méthodologie d'intervention et d'un phasage détaillé.

Prise en compte du diagnostic PEMD réalisé par Cycle Up v2 en date du 17/11/2023.

Travaux dans locaux avec présence d'amiante

Le désamiantage du bâtiment fait l'objet d'un autre lot.

Hormis pour les travaux de pré-curage, l'entreprise interviendra dans des locaux qui auront été préalablement purgés de tout ouvrages pouvant contenir de l'amiante.

Il sera demandé de justifier de l'habilitation « sous section 4 » des salariés présents sur le site (au minimum 1 par équipe de démolition).

Respect de l'aspect patrimonial du bâtiment.

Cet objectif est un élément extrêmement important du projet.

Une profonde sensibilisation des équipes d'interventions des entreprises à ce sujet devra être faite en interne auprès des compagnons et équipes d'intervention.

Obligations du titulaire

Les déchets sont classés en trois grandes catégories :

- . déchets Dangereux (DD) ou Industriels Dangereux (DID),
- . déchets Non Dangereux (DND), ou Ménagers et Assimilés (DMA) ou Industriels Banals (DIB),
- . déchets Inertes (DI).

Ce qu'il ne faut pas faire :

- . Brûler des déchets sur les chantiers (loi 61-842 du 2 août 1961 et 92-646 du 13 juillet 1992) ;
- . Abandonner ou enfouir des déchets quels qu'ils soient, même " inertes ", dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple des décharges " sauvages " ou les chantiers ;
- . Mettre en installation de stockage de déchets inertes des déchets non " inertes " (loi 92-646 du 13 juillet 1992)
- . Laisser des déchets spéciaux sur le chantier.

Ce qu'il faut faire :

- . Séparer les quatre types de déchets suivants :
 - . Déchets inertes,
 - . Déchets industriels banals autres que les emballages,

- . Déchets d'emballages,
- . Déchets dangereux.
- . Valoriser les déchets d'emballages.

Information – Sensibilisation du personnel

Afin d'appliquer les obligations prévues dans ce document, il est important que le titulaire organise des séances d'information et de formation de son personnel et des sous-traitants au démarrage des travaux et tout au long du chantier, sur la déconstruction sélective, la gestion des déchets, le chantier à faibles nuisances et sur les nouveaux modes opératoires afin de les sensibiliser, de les responsabiliser et de modifier leurs habitudes. Pendant la durée du chantier, le titulaire veillera à ce que chaque chef d'équipe rappelle aux compagnons régulièrement les conditions particulières de la démolition et de la gestion des déchets.

Travaux préparatoires à la déconstruction sélective

Afin de pouvoir réaliser la déconstruction sélective, le titulaire devra nettoyer l'ensemble des locaux et évacuer les déchets encombrants jonchant les sols.

Aires de tri et stockage sur site :

Le titulaire proposera une organisation de tri, de collecte et de stockage des déchets sur le site, sur la base du PIC remis par le maître d'œuvre.

Il indiquera sur le(s) plan(s) d'installation / circulation de chantier les emplacements suivants :

- . Les aires de stockage intermédiaires (types et le nombre de contenants dans les étages destinés à recevoir les déchets triés sur pied). Les contenants devront être distincts pour chaque type de déchet triés,
 - . L'aire de stockage principale avant évacuation (nombre de bennes nécessaires par type de déchet).
- Chaque benne devra être clairement identifiée par rapport à son contenu (couleur et pictogrammes),
- . Les outils et les équipements nécessaires pour le démontage manuel au sol d'éléments de déconstruction (fenêtres, huisseries avec vitres et accessoires métalliques...) seront précisés.

Pour la descente des déchets, le jet par les fenêtres est formellement interdit. Le titulaire devra donc mettre en place un système d'évacuation à soumettre à l'avis du CSPS et du Maître d'œuvre.

Le titulaire indiquera dans ses notes méthodologiques les moyens de manutention et de descente des déchets.

Méthodologie, moyens de chantier

La démolition manuelle sera priorisée.

L'utilisation d'engin de démolition de type mini brook sera possible dans la limite de la capacité de résistance des planchers existants [confère le Diagnostic structurel établi par COGECI réf 25230 en date du 16/09/2025]

L'évacuation des gravas sera priorisée par l'intermédiaire de goulotte dans la trémie de la cage d'ascenseur intérieure.

La mise en place de goulotte en façade Est est possible avec bâchage des bennes.

Méthodologie d'Exécution - Généralités

Nous attirons l'attention du titulaire sur le fait que la méthodologie de déconstruction ici présentée est basée sur les différents constituants du bâtiment.

Cette déconstruction peut aussi être menée suivant les grandes familles de déchets puisqu'ils seront dirigés dans les mêmes bennes, et les mêmes filières de valorisation ou de stockage. Le titulaire adaptera donc son planning en fonction des éléments à déposer et les filières de valorisation ou stockage les plus pertinentes qu'il aura retenues.

L'ordre de dépose a aussi son importance et permet d'optimiser cette opération.

Le titulaire devra prendre en compte ces remarques afin de réaliser la déconstruction dans les meilleures conditions possibles et donc de conforter son planning prévisionnel.

La collecte, le tri et le stockage des déchets seront organisés sur le site par le titulaire de manière à :

- . Optimiser la gestion différenciée des déchets
- . Respecter la santé et la sécurité du personnel de chantier
- . Eviter les nuisances et les pollutions (bruit, poussière, pollution du sol, du sous-sol et de l'eau)
- . Respecter la réglementation en matière de stockage et de conditionnement de déchets, notamment des DND et DD

DND : Menuiseries

En ce qui concerne les menuiseries, les équipements métalliques ou plastiques [poignées, gonds...] devront être séparés pour une meilleure valorisation.
De même, le verre des menuiseries devra être séparé du bois. Le titulaire proposera une méthodologie de dépose et de séparation dans le respect de la réglementation en vigueur. Il soumettra cette méthodologie au maître d'œuvre et au coordonnateur SPS.

DND : Calorifuges

Le titulaire devra la déconstruction de l'ensemble des calorifuges présents dans le bâtiment (proximité de chaudière notamment).

Les calorifuges déposes seront conditionnés en big bags ou dans une benne bâchée en vue de leur évacuation vers une installation de stockage appropriée.

DD : Gestion du risque Plomb

Le titulaire se référera aux rapports de CREP annexés au présent marché.

Il n'est pas demandé au titulaire le déplombage systématique des éléments contenant du plomb.

Il est en revanche imposé :

- . D'observer de strictes mesures d'hygiène, en se référant notamment au guide ED 909 de l'INRS (cf. fiches 9 et 10 en annexe de ce document)

- . De prendre en compte, dès son offre, les éventuelles problématiques de gestion des déchets contaminés par du plomb.

Le titulaire s'assure que ses salariés ont été informés sur le risque plomb et formes [technique employée, équipement de protection, nettoyage du chantier, évacuation des déchets, entrée et sortie de la zone de travail, hygiène générale, interdictions] par un formateur compétent vis-à-vis du risque plomb.

DD : Fluides frigorigènes

Il est rappelé que les appareils contenant des fluides frigorigènes doivent faire l'objet de précautions particulières.

En application du Décret no 92-1271 du 7 décembre 1992, la vidange dans l'atmosphère de ces fluides est interdite. Leur récupération doit être réalisée par un spécialiste agréé.

DD : Extincteurs & bouteilles de gaz

A charge du maître d'ouvrage.

DD : DEEE

Ces déchets sont présents en nombre significatif (néons, tableaux et armoire électrique divers...) et devront être intégralement déposés.

Les DEEE sont des déchets de composition complexe pouvant contenir différents types de matières dangereuses.

L'article R 543-173 du Code de l'Environnement fixe exigences de collecte et de traitement de ces déchets.

Le titulaire se rapprochera d'un prestataire spécialisé dans la collecte de ces éléments.

L'attention du titulaire est attirée sur la difficulté de dépose de certains éléments difficilement accessibles (néons). Les éléments d'accès et de manutention ad hoc seront prévus par le titulaire.

1.4. TRAVAUX DE DEMOLITION

Sans objet

1.5. PROTECTIONS COLLECTIVES

Le titulaire devra la mise en place de protection collective au droit de toutes les trémies, rives de plancher, allège de fenêtre.... misent à découvert par les travaux de curage.

1.6. PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le titulaire du présent lot devra prendre en compte les exigences de la charte chantier faibles nuisances.

L'objectif de taux de valorisation est de 70% matière et 10% énergétique (rapport à la masse totale des déchets générés sur chantier)

"Durant les éventuelles phases de démolition, un arrosage des gravats sera prévu et toute disposition sera prise afin d'éviter la propagation de poussière sur et à proximité du site."

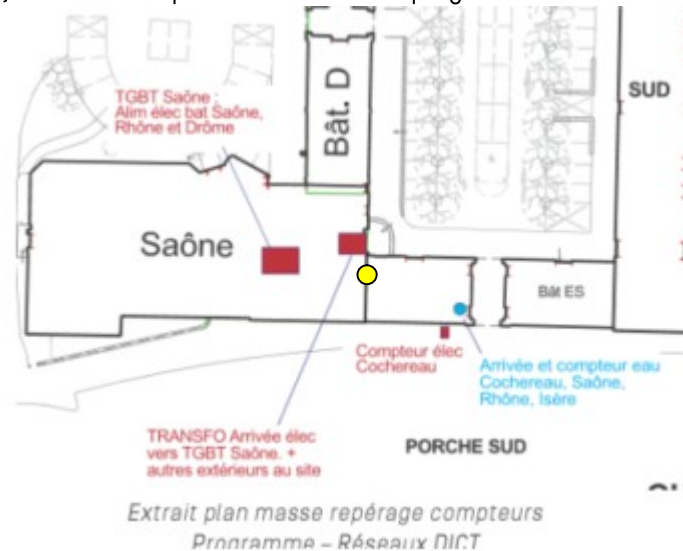
DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES

03-30-10-10

INSTALLATION DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE CURAGE

L'entreprise devra une installation de chantier, pour la réalisation des travaux propre au présent lot 03, comprenant :

- . fourniture et amenée à pied d'œuvre, installation et évacuation de tout le matériel nécessaire à une bonne exécution,
- . l'entretien des clôtures et portail de chantier pendant toute la durée des travaux de curage,
- . les branchements à titre provisoire, sont à la charge du présent lot :
 - . électricité raccordement sur le coffret de chantier mis en place [rond jaune si dessous] dans le bâtiment Saône conservé. Ce coffret équipé d'une prise tri 63A 380V et de 3 prises 20A+t 220v est également équipé d'un comptage.
 - . eaux usées : raccordement en eau usée sur les réseaux existants intérieurs ou extérieurs,
 - . eau potable : raccordement en intérieur sur le réseau existant dans le bâtiment ES (rond bleu ci-dessous) avec mise en place d'un sous-comptage



- . une base vie comprenant à minima comprenant un sanitaire, une douche et une zone réfectoire réservée au personnel,
- . les installations de sécurité : garde-corps, filins si nécessaires, les barrières fermant le chantier, ...
- . les signalisations de sortie de camion sur la voie publique,
- . et toutes sujétions à la demande du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage permettant la sécurisation du chantier,

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

INSTALLATION DE CHANTIER, pour les travaux de curage autonome des travaux de désamiantage et de démolition

03-30-10-15

CLOTURE DE CHANTIER EN GRILLE HERAS DE 2,00 M DE HT

Réalisation d'une clôture de chantier, mise en place pour la protection des zones de chantier pendant toute la durée des travaux du présent lot, comprenant :

- . la fourniture des panneaux de clôture en treillis soudés de type Heras et des plots béton,

- . l'approvisionnement,
- . la mise en place,
- . la stabilisation des blocs et la fixation entre panneaux,
- . *l'entretien pendant toute la durée des travaux de Curage,*
- . y compris la dépose et l'évacuation en fin de travaux,

Durée de mise en place : 2 mois environ.

Hauteur : 2,00 m.

MODE DE METRE : au mètre linéaire.

LOCALISATION :

INSTALLATION DE CHANTIER, clôture de chantier sur l'emprise du trottoir sur le quai

.

03-30-10-20

PORTAIL D'ACCES AU CHANTIER DE 4,00 M DE LARGEUR

Fourniture et pose d'un portail métallique de chantier, comprenant la mise en place de deux poteaux métalliques sur socles béton fortement lesté, fermeture assurée par cadenas, y compris traçage provisoire au sol d'un zébré rouge et jaune.

Il sera remis :

- . 1 clef par entreprise (soit 4 clés environ)
- . 2 clefs pour le maître d'ouvrage (soit 2 clefs)
- . 1 clef pour chacun des membres de la maîtrise d'œuvre (soit 4 clefs)

Dimensions : environ 4,00 x 2,00 m.

Durée de mise en place : 2 mois

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

INSTALLATION DE CHANTIER, pour entrée et sortie de chantier sur l'emprise du trottoir sur le quai

03-30-10-25

BORDURE BASSE ET SIGNALISATION DE TROTTOIR

Matérialisation et protection d'un trottoir provisoire, sur l'emprise de l'ancienne zone de stationnement, comprenant :

- . à partir de la chaussée actuelle,
- . la façon de 3 formes de pentes, en béton coulé en place sur double bidim,
 - . deux passages entre trottoir et stationnement, 2,00 m de longueur et 1,80 m de largeur,
 - . une sorte des camions de chantier, de 1,00 m de longueur et de 4,00 m de largeur
- . bordure sur la longueur du trottoir, environ 40 ml, avec interruption de 5,00 m au droit de la sortie des camion,
- . par bordure type mini GBA en béton ou métallique, de 40 cm de ht environ,
- . signalisation de la sortie des camions dans l'emprise du trottoir provisoire,
- . bande réfléchissante sur la face côté route de la bordure,
- . entretien pendant la durée des travaux du présent lot environ 2 mois,
- . dépose, enlèvement, évacuation et remise en état des ouvrages existants,
- . y compris toutes sujétions

Implantation selon le plan PIC

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

INSTALLATION DE CHANTIER, pour matérialisation du trottoir le long du quai

03-30-10-30

ABATTAGE DES ARBRES ET DEBROUILLAGE DES MASSIFS

Abattage des arbustes et débroussaillage des massifs côté Quai, comprenant :

- . arrachage d'arbustes,
- . des haies et plantations diverses,
- . destruction sur place (broyage), chargement et évacuation des déblais en décharge



MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

INSTALLATION DE CHANTIER, pour les massifs en pied du bâtiment à démolition dans la cour carrée

03-30-10-35

DEMOLITION DE MURETTE AVEC GRILLE BARREAUEE

Démolition de l'ancienne murette en rive du massif avec dépose de la grille métallique, comprenant :

- . dépose soignée pour réemploi ultérieure de la grille par coupe en module de longueur selon la trame de la clôture,
- . coupe par meulage au droit de la murette et de chaque trame, et au droit du portillon conservé côté gauche,
- . palettisation,
- . stockage sur site de l'école (périmètre de 500 m)
- . démolition de la murette et de sa fondation,
- . tri des matériaux,
- . évacuation des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement
- . et toutes sujétions,



MODE DE METRE : au mètre linéaire

LOCALISATION :

INSTALLATION DE CHANTIER, clôture de l'espace verts le long du trottoir

03-30-10-40

DECAPAGE DU MASSIF SUR 30 CM D'EP ET EVACUATION

Décapage du massif végétalisation, après débroussaillage prévu à l'article précédent, comprenant :

- . la protection des ouvrages conservés (façade et trottoir),
- . le décapage sera effectué à l'aide d'engins mécaniques,
- . les matériaux seront triés,
- . chargement sur camions et évacuation en centre de tri,
- . les frais de nettoyage des sorties de véhicules et des voiries environnantes,

Epaisseur moyenne : 0,30 m.

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

INSTALLATION DE CHANTIER, pour le massif en pied de façade du bâtiment sur la rue

03-30-10-45

EMPIERREMENT DE LA PLATE-FORME SOUS VOIRIE DE CHANTIER DE 30 CM D'EP

Réalisation d'un empierrement en gravier tout-venant, pour voirie de la zone de chantier après décapage du massif, en matériaux issu de recyclage, comprenant :

- . apport de gravier tout venant 0/60 issu de recyclage béton, classe D
- . compactage en une ou deux passes, à 95% de l'OPN,
- . nivellement de la couche de finition et recompactage,

Epaisseur moyenne : 30 cm

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

INSTALLATION DE CHANTIER, au droit de l'ancien massif en pied de façade du bâtiment sur la rue

CURAGE PREALABLE AU DESAMIANTAGE

03-30-20-10

PROTECTION DES VOLEES, DES PALIERS, LISSE MAIN COURANTE ET GARDE-CORPS DE L'ESCALIER DU NIVEAU

Fourniture et mise en œuvre d'une protection des marches et contremarches et paliers des escaliers en pierre, comprenant :

- . balayage du sol et évacuation,
- . fourniture et mise en œuvre d'un panneau d'isorel de 5 ou 6 mm d'ép ou d'un panneau de particules de 8 mm d'ép,
- . tasseaux latéraux maintenant les protections en place,
- . découpe, chutes...
- . bande adhésive au droit des joints entre panneaux pour collage sur la marche pierre,
- . bande adhésive au droit des joints entre panneaux,
- . protection de la lisse sur le garde-corps par coffrage bois,
- . protection de la main courante contre mur coffrage bois,

. entretien pendant les travaux,



Nota : l'enlèvement et l'évacuation en fin de travaux sera à la charge des lots TCE.

MODE DE METRE : au montant forfaitaire par escalier (volées, 2 paliers intermédiaires)

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU RDC, escalier principal entre le Rdc et le R+1,
NIVEAU R+1, escalier principal entre le R+1 et le R+2

03-30-20-12

PROTECTION DE SOL EN PIERRE PREVU CONSERVE

Fourniture et mise en œuvre d'une protection du sol en pierre conservé, , comprenant :

- . balayage du sol et évacuation,
- . fourniture et mise en œuvre d'un panneau d'isorel de 5 ou 6 mm d'ép ou d'un panneau de particules de 8 mm d'ép,
- . tasseaux latéraux maintenant les protections en place,
- . découpe, chutes...
- . bande adhésive au droit des joints entre panneaux
- . entretien pendant les travaux,

Nota : l'enlèvement et l'évacuation en fin de travaux sera à la charge des lots TCE.

MODE DE METRE : au mètre superficiel

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU RDC, pour le sol en pied de l'escalier au Rdc

03-30-20-15

VIDAGE ET DEBARRASAGE DES LOCAUX DU BATIMENT

Réalisation du débarrasage et nettoyage des locaux après la libération de la zone par l'école, comprenant :

- . les locaux seront dans l'état de la visite réalisée en phase consultation,
- . l'ensemble des petits encombrants
- . l'ensemble des mobiliers y compris ceux fixés aux murs,
- . le tri des matériaux,
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

MODE DE METRE : au mètre superficiel de locaux

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, pour l'ensemble des locaux du niveau sous-sol,

NIVEAU RDC, pour l'ensemble des locaux du niveau Rdc,

NIVEAU R+1, pour l'ensemble des locaux du niveau R+1,

NIVEAU R+2, pour l'ensemble des locaux du niveau R+2

03-30-20-20

DEPOSE DE FAUX PLAFONDS EN DALLES DEMONTABLES ET DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES INTEGREES

Démolition de faux plafond en dalles démontables de 60 x 60 cm, 60 x 120 cm, ou en panneaux de fibres de bois, avec dépose de l'ossature métallique, des suspentes, des fixations, et des équipements électriques intégrés, comprenant :

- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, mise en sacs, chargement sur camions, transport en centre de tri,
- . les locations de benne en stockage, autorisations de voirie et dispositifs de signalisation,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Œuvre,
- . l'enlèvement des équipements divers et de fixation (y compris stores intérieurs),
- . la dépose des joues de rives de plafonds, des différents caissons...
- . l'enlèvement des équipements électrique tels que luminaires, câblages électrique ... et leurs fixations,
- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . les brochages, dégarnissages et descellements,
- . la démolition par petites parties si nécessaire, suivant la nature de l'ouvrage.
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU RDC, pour l'ensemble des locaux avec faux plafond,

NIVEAU R+1, pour l'ensemble des locaux du niveau R+1,

NIVEAU R+2, pour l'ensemble des locaux du niveau R+2

03-30-20-25

DEPOSE DE FAUX PLAFONDS EN PLAQUE DE PLATRE

Démolition de faux plafond en plaques de plâtre, avec dépose de l'ossature métallique, des suspentes, des fixations, et des équipements électriques intégrés, comprenant :

- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, mise en sacs, chargement sur camions, transport en centre de tri,
- . les locations de benne en stockage, autorisations de voirie et dispositifs de signalisation,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Œuvre,
- . l'enlèvement des équipements divers et de fixation (y compris stores intérieurs),

- . la dépose des joues de rives de plafonds, des différents caissons...
- . l'enlèvement des équipements électrique tels que luminaires, câblages électrique ... et leurs fixations,
- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . les brochages, dégarnissages et descellements,
- . la démolition par petites parties si nécessaire, suivant la nature de l'ouvrage.
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU RDC, partie circulation SA034, sanitaires côté Ouest,
NIVEAU R+1, en plafond du local SA125

CURAGE APRES DESAMANTAGE

03-30-30-10

PRISE EN COMPTE DU DIAGNOSTIC PLOMB

Somme forfaitaire pour la prise en compte de la présence de plomb dans les ouvrages prévus déposés dans l'ensemble des articles précédents, comprenant :

Textes réglementaires et normatifs.

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission et en cours de réalisation et notamment :

- Des normes et règlements de démolitions en vigueur sur le site de l'opération,
- Des agréments et avis délivrés par le C.S.T.B., les compagnies d'assurances,
- Des normes françaises,
- Aux usages de la profession, aux règles de l'art, en tenant compte des connaissances acquises par la professions.
- La réglementation relative à la sécurité et à la santé, selon les dispositions du code du travail,

Notice d'information

La notice d'information des salariés devra identifier les éléments tels que :

- . la nature des ouvrages contenant du plomb,
- . les dangers présentés par l'exposition au plomb,
- . moyens pour prévenir les dangers de l'exposition au plomb [protections individuelles et collectives],
- . la méthode de travail pour une meilleures garanties d'hygiène,
- . nécessité de se soumettre aux examens médicaux,

Evacuation et gestion des déchets.

Les éléments contenant du plomb devront être dépoussiérés et emballés [polyane] avant d'être extrait de la zone de travail. Le matériel ayant servi au démontage et à l'enlèvement, fera l'objet d'un dépoussiérage soigné avant sa sortie de la zone de travail.

Evacuation des matériaux jusqu'en décharge de classe 1, 2 ou 3, y compris les transports et les frais de décharge, avec remise d'un bordereau de suivi des déchets, selon le décret du 30 Mai 2005..

Exécution.

L'entreprise devra prendre en compte tous les éléments de la réglementation pour la réalisation des travaux.

Diagnostic plomb

- Diagnostic plomb établi par SOCOBAT, en date du 27/06/2023, rapport 2023-07-42105 Université de Lyon – Bâtiment Saône.

Nota : les menuiseries extérieures sont prévues déposées dans le projet, mais cette prestation sera réalisée par le lot Maçonnerie (maintient du hors d'eau/hors d'air du bâtiment)

MODE DE METRE : au montant forfaitaire par niveau du bâtiment.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, pour les ouvrages du niveau sous-sol,
NIVEAU RDC, pour les ouvrages du niveau rez de chaussée,
NIVEAU R+1, pour les ouvrages du niveau R+1,
NIVEAU R+2, pour les ouvrages du niveau R+2

03-30-30-15

DEGAZAGE, ENLEVEMENT ET EVACUATION D'ANCIENNE CUVE A FUEL, capacité 10000 litres environ

Travaux sur les anciennes cuves à fuel, comprenant :

- . vidange complète de la cuve,
- . curage, nettoyage,
- . dégazage avec certificat à l'appui,
- . démolition de la cuve, découpage et évacuation,
- . nettoyage du sol au droit de l'ancienne cuve,
- . y compris toutes sujétions,

Capacité : 10 000 litres environ.

MODE DE METRE : au montant forfaitaire.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, pour les deux cuves a fuel du local SS112 et SS113

03-30-30-20

DEPOSE DES PAILLASSES

Dépose de pailleasse de laboratoire murale ou centrale, et tous équipements intégrés, comprenant :

- . désolidaration,
- . l'enlèvement des équipements divers,
- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . le tri des déchets
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, mise en bennes, chargement sur camions, transport en centre de revalorisation des matériaux,
- . frais de retraitement des matériaux,
- . et toutes sujétions



MODE DE METRE : au mètre linéaire

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, local SS117, NIVEAU RDC, local SA021, local SA023,

NIVEAU R+2, salle SA227, salle SA228, salle SA229, salle SA230 y compris centrales, salle SA233 paillasse centrale, salle SA235, salle SA230, salle SA238, salle SA239

03-30-30-25

DEPOSE DES PAILLASSES AVEC SORBONNES ou HOTTES

Dépose de paillasse de laboratoire avec sorbone ou hottes, et tous équipements intégrés, comprenant :

Nota : la dépollution des sorbonnes est à la charge du maitre d'ouvrage et aura été réalisée préalablement aux travaux,

- . désolidaration,
- . l'enlèvement des équipements divers,
- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . le tri des déchets
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, mise en bennes, chargement sur camions, transport en centre de revalorisation des matériaux,
- . frais de retraitement des matériaux,
- . et toutes sujétions



MODE DE METRE : au mètre linéaire

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU R+2, salle SA227, salle SA230, salle SA234, salle SA237, salle SA236

03-30-32-10

DEMOLITION DE DOUBLAGE JUSQU'A 10 CM D'EP

Démolition de cloison de doublage, en briques, plaques de plâtre ..., avec isolant thermique ou non, plinthes et tous autres équipements intégrés, comprenant :

- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . les brochages, dégarnissages et descellements,
- . le tri des matériaux.,
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, chargement sur camions, transport vers un centre de tri et de revalorisation des matériaux,
- . les frais de traitement,
- . et toutes sujétions

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU RDC, une face de la salle informatique SA015 et dégagement SA020, doublage en allège des bureaux SA010/011/012/013 et 014,

NIVEAU R+1, doublage en allège des locaux en façade, doublage du pignon Nord, doublage dans local SA124,

NIVEAU R+2, doublage dans ancienne ouverture en façade Ouest sur ancien sanitaires

03-30-32-15

DEMOLITION DE CLOISON JUSQU'A 15 CM D'EP

Démolition de cloisons en maçonnerie, briques, carreaux ou plaques de plâtre, blocs-portes y compris imposte, plinthes, faïence, boiserie et tous autres équipements intégrés, comprenant :

- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . les brochages, dégarnissages et descellements,
- . la démolition par petites parties si nécessaire, suivant la nature de l'ouvrage.
- . le tri des matériaux.,
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, chargement sur camions, transport vers un centre de tri et de revalorisation des matériaux,
- . les frais de traitement,
- . et toutes sujétions

Epaisseur des cloisons : jusqu'à 15 cm.

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, cloisonnement escalier circulation SS001 et sur local SS018, "entrée" des salles SS111 / SS114 / SS115 et SS117, cloison support des panoplies salle SS119,

NIVEAU RDC, pour l'ensemble du cloisonnement du Rdc,

NIVEAU R+1, pour l'ensemble du cloisonnement du R+1,

NIVEAU R+2, pour l'ensemble du cloisonnement du R+1

03-30-32-20

DEMOLITION DE MUR EN MACONNERIE JUSQU'A 25 CM D'EP

Démolition de cloisons non porteuse, en maçonnerie, en briques, blocs-portes, plinthes, faïence, boiserie et tous autres équipements intégrés, selon la description de l'art 03.30.32.15 décrit précédemment.

Epaisseur des cloisons : jusqu'à 25 cm.

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, pour l'ensemble des cloisonnements / gaines du niveau selon le plan de Curage - Démolition

03-30-32-30

DEMOLITION DE CHAPE BETON RAPPORT SUR DALLAGE

Démolition de forme béton coulé sur ancien dallage, y compris rampe, grilles et caniveaux intégrés, comprenant :

- . les sujétions de conservation des sols dallage existants en sous-face,
- . le tri des matériaux,.
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, chargement sur camions, transport vers un centre de tri et de revalorisation des matériaux,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Oeuvre,
- . le nettoyage des locaux après démolition.
- . le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

Epaisseur : jusqu'à 100 mm d'ép

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

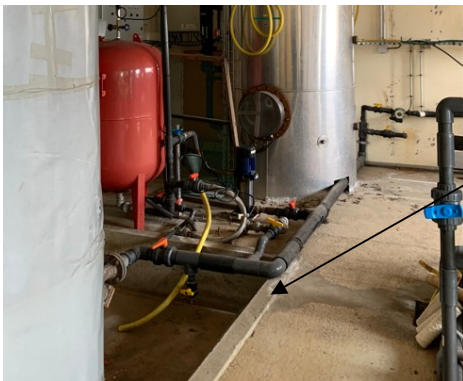
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, chape au sol salle SS115, salle SS17

03-30-32-35

PIQUAGE DE LA MURETTE EN SAILLE DE LA FOSSE DE LA SOUS-STATION, DE 5 CM DE HT

Piquage de la saillie de la murette de rive de la fosse du local sous-station, par piquage au piqueur manuel, chargement et évacuation des matériaux et nettoyage en fon d'intervention.



MODE DE METRE : au mètre linéaire

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, en périphérie de la fosse local SS119

03-30-32-40

DEMOLITION DE SOCLE BETON DE 10 A 15 CM D'EP

Démolition de forme béton coulé sur ancien dallage, formant socle pour les équipements technique, y compris grilles insert métallique et caniveaux intégrés, comprenant :

- . les sujétions de conservation des sols dallage existants en sous-face,
- . le tri des matériaux,.
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Oeuvre,
- . le nettoyage des locaux après démolition.
- . le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

Epaisseur : jusqu'à 150 mm d'ép

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE, NIVEAU SOUS-SOL, selon les plans :, local SS111 (nb 2), local SS114 (nb 4), local SS119

03-30-32-45

DEMOLITION DE SOCLE BETON DE 20 A 30 CM D'EP

Démolition de forme béton coulé sur ancien dallage, formant socle pour les équipements technique, y compris grilles insert métallique et caniveaux intégrés, selon la description de l'art 03.30.32.40 décrit précédemment.

Epaisseur : de 200 à 300 mm d'ép

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, selon les plans :, local SS114 (nb 1), local SS119 (nb 1)

03-30-32-50

DEPOSE DE LATTIS PLATRE EN PLAFOND

Démolition du plafond en lattis plâtre, comprenant :

- . la purge du lattis et du plâtre,
- . l'arrachage des clous sur le solivage des planchers conservés,
- . le tri des matériaux,
- . les locations de benne en stockage, autorisations de voirie et dispositifs de signalisation,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Œuvre,
- . l'enlèvement des équipements électrique tels que luminaires, câblages électrique ... et leur fixations,
- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, en plafond des locaux, circulation SS001, local SS111/112/113, local SS114, local SS115, local SS117, local SS119 et LT ascenseur, local SS118,
NIVEAU RDC, pour l'ensemble des locaux du niveau Rdc, NIVEAU R+1, pour l'ensemble des locaux du niveau R+1,

NIVEAU R+2, pour l'ensemble des locaux du niveau R+2

03-30-32-55

DEPOSE DE DOUBLE PLAFOND

Démolition d'un double plafond, sous lattes plâtre, comprenant :

- . la purge du plafond
- . la dépose des ossatures,
- . le tri des matériaux,
- . les locations de benne en stockage, autorisations de voirie et dispositifs de signalisation,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Œuvre,
- . l'enlèvement des équipements électrique tels que luminaires, câblages électrique ... et leurs fixations,
- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

Epaisseur du complexe : 50 mm

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU R+1, en plafond des locaux SA123 / 124 / 125 / 126 et 127

03-30-34-15

DEPOSE DE PARQUET DE DANSE

Dépose d'ancien parquet de danse, comprenant :

- . dépose du parquet,
- . dépose de la sous-couche isolante,
- . dépose du cadre périphérique,
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions



MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU R+2, salle SA229

03-30-34-20

DEPOSE DE SOL MOQUETTE SUR ANCIEN CARRELAGE

Arrachage de revêtement de sol moquette sur ancien carrelage, en dalles ou en lès, comprenant :

- . dépose du sol moquette,
- . curage du ragréage,
- . décapage, nettoyage et le balayage du support,
- . le tri des matériaux,.
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU R+1, pour toute la zone Sud-Est salles SA111 à 117 / 133 et 134

03-30-34-25

DEMOLITION DE SOL CARRELAGE [double carrelage] SUR CHAPE MORTIER

Démolition de carrelage en carrelage et double carrelage [carrelage moderne collé sur le carrelage 10*10 initial, scellé sur chape mortier, plinthes ..., comprenant :

- . les coupes franches aux droits des parties conservées,
- . le piquage de la ou des deux couches de carrelage,
- . piquage de la forme de pose,
- . grattage de la surface de la dalle béton pour enlever les surplus et les plots de mortier,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Œuvre,
- . le nettoyage des locaux après démolition.
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

Epaisseur : 50 à 80 mm d'ép

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE, NIVEAU RDC, pour l'ensemble des locaux du niveau Rdc, NIVEAU R+1, pour

l'ensemble des locaux du niveau R+1, NIVEAU R+2, pour l'ensemble des locaux du niveau R+2

03-30-34-30

PIQUAGE DE FAIENCE SUR MURS

Piquage d'enduit faïence ou carrelage mural sur murs de façade et de refend, y compris le piquage des colles ou mortier de pose, chargement et évacuation des gravas en centre de tri.

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, pour divers au sous-sol,

NIVEAU RDC, sur 3 faces des murs des sanitaires,

NIVEAU R+1, sur 3 faces des murs des sanitaires,

NIVEAU R+2, sur 3 faces des murs des sanitaires, provision

03-30-34-35

PIQUAGE DE PLINTHE EN BOIS OU CARRELAGE

Piquage des anciennes plinthes bois ou carrelage, contre les murs de façade et de refend, y compris évacuation.

MODE DE METRE : au mètre linéaire

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU RDC, plinthe en périphérie des murs extérieurs et des refends,
NIVEAU R+1, plinthe en périphérie des murs extérieurs et des refends,
NIVEAU R+2, plinthe en périphérie des murs extérieurs et des refends

03-30-36-10

DEPOSE DE CADRE ET VANTAIL DE PORTE A 1 VANTAIL DANS MACONNERIE CONSERVEE

Dépose de cadre et de vantail de porte dans mur en maçonnerie conservé, comprenant :

- . la dépose des couvre-joints et du vantail,
- . la réalisation d'une coupe périphérique à la meuleuse en périphérie du cadre dormant,
- . la dépose avec soins du cadre en prenant soins du mur conservé,
- . l'enlèvement des équipements divers,
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des matériaux en centre de revalorisation des matériaux et frais de traitement,
- . et toutes sujétions

Dimensions : jusqu'à 1,00 x 2,50 m de ht environ.

MODE DE METRE : à l'unité

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, local SS111, local SS118, NIVEAU R+2, dans le mur de refend

03-30-36-15

DEPOSE DE CADRE ET VANTAIL DE PORTE A 2 VANTAUX DANS MACONNERIE CONSERVEE

Dépose de cadre et de vantaux de porte dans mur en maçonnerie conservé, pour porte à deux vantaux, selon la description de l'art 03.30.36.10 décrit précédemment.

Dimensions : jusqu'à 1,80 x 2,50 m de ht environ.

MODE DE METRE : à l'unité

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, local SS115,
NIVEAU RDC, local SA034

03-30-36-25

DEPOSE DE L'ESCALIER METALLIQUE ENTRE LE SOUS-SOL ET LE RDC

Dépose de l'ancien escalier métallique entre le sous-sol et le Rdc, ces gardes-corps, main courante..., comprenant :

- . les mesures de protections du personnel de chantier,
- . les moyens de levage et de manutention,
- . la coupe sur place ou démontage par éléments,
- . la sécurisation de la trémie à l'avancement des travaux de dépose,
- . le tri des matériaux,

- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, mise en sacs, chargement sur camions, transport aux décharges publiques,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Oeuvre,
- . le nettoyage des locaux après démolition.
- . et toutes sujétions

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, local SS115

03-30-36-30

DEMONTAGE DE L'ASCENSEUR SUR TOUS LES NIVEAUX ET DU LOCAL TECHNIQUE DE L'ASCENSEUR

Dépose de l'ancien ascenseur, de son équipement et de l'équipement du local machinerie, desservant les 4 niveaux du bâtiment, comprenant :

- . les mesures de protections du personnel de chantier,
- . les moyens de levage et de manutention,
- . la vidange et la récupération de tous les fluides,
- . le démantèlement de la cabine, du local machinerie,
- . la dépose des coulisses, rails
- . la dépose des portes palières,
- . la sécurisation des trémies à l'avancement des travaux de dépose,
- . le tri des matériaux,
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, mise en sacs, chargement sur camions, transport aux décharges publiques,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Oeuvre,
- . le nettoyage des locaux après démolition.
- . et toutes sujétions

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, ascenseur desservant tous les niveaux du bâtiment

03-30-36-35

DEMANTELEMENT DE L'ANCIENNE SOUS-STATION

Démantèlement de l'ancienne sous-station, comprenant :

- . les mesures de protections du personnel de chantier,
- . les moyens de levage et de manutention,
- . le démantèlement des ballons, surpresseurs, panoplies, canalisations, armoires électriques....
- . vidange des derniers fluides (non pollué),
- . la dépose des rails, des supports, des tôles d'habillage....
- . le tri des matériaux,
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, chargement sur camions, transport aux décharges publiques,
- . frais de traitement,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Oeuvre,
- . le nettoyage des locaux après démolition.
- . et toutes sujétions



MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, sous-station dans le local SS119

03-30-36-40

DEMENTELEMEN DE L'ANCIENNE CHAUFFERIE

Démantèlement de l'ancienne chaufferie, selon la description de l'art 03.30.36.35 décrit précédemment.

. dépose des chaudières, ballon tampon, pompes, panoplies, conduits de fumée jusqu'en toiture, armoires électriques, canalisations...



MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, chaufferie dans le local SS111

03-30-36-45

DEMENTELEMEN DE L'ANCIEN LOCAL EAU

Démentellement de l'ancien local AEP, selon la description de l'art 03.30.36.35 décrit précédemment.

. dépose des ballons, pompes, panoplies, armoires électriques, canalisations...



MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :
REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,
NIVEAU SOUS-SOL, local eau dans le local SS114

03-30-36-50

DEPOSE DES ANCIENS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES, PLOMBERIE, CHAUFFAGE, CHUTES.... ET OUVRAGES DIVERS

Dépose des anciens équipements, comprenant :

- . *neutralisation Electrique initiale à la charge du lot 00 Consignation*
- . la dépose des appareillages électriques en plafond, en murs, goulotte, luminaires, chemins des câble, tableaux
- ...
- . la dépose de tous les ouvrages divers n'ayant pas vocation à rester,
- . *neutralisation à Chauffage – Ventilation et Plomberie, à la charge du lot 00 Consignation,*
- . la dépose des appareils de plomberie, des appareils sanitaires, ballons ECS, leurs canalisations d'alimentations...
- . la dépose des appareils de chauffage tels que radiateurs, canalisations d'alimentations...
- . la dépose des appareils et équipements de ventilation, gaines, conduits, bouches...
- . la dépose des chutes intérieures,
- . la dépose de tous les ouvrages divers n'ayant pas vocation à rester,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'œuvre,
- . l'enlèvement des équipements divers,
- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . les brochages, dégarnissages et descellements,
- . le tri des matériaux pour recyclage et revalorisation,
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, mise en sacs, chargement sur camions, transport et évacuation en centre de tri,

MODE DE METRE : au mètre superficiel de locaux.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, pour l'ensemble des locaux, circulation SS001 et escaliers, local SS111/112/113, local SS114, local SS115, local SS117, local SS119 et LT ascenseur, local SS118,

NIVEAU RDC, pour l'ensemble des locaux du niveau Rdc compris escalier,

NIVEAU R+1, pour l'ensemble des locaux du niveau R+1 compris escalier,

NIVEAU R+2, pour l'ensemble des locaux du niveau R+2 compris escalier

03-30-36-55

DEPOSE D'ANCIENNE UNITE DE CLIM EN FACADE

Dépose des anciennes unités extérieures et intérieures de clim type VRV, comprenant :

. *neutralisation électrique à la charge du lot 00 Consignation*

. *neutralisation et dépollution des fluides frigorigène, à la charge du lot 00 Consignation,*

- . la dépose des unités extérieures,
- . de dépose des unités intérieures,
- . la dépose des canalisations,
- . l'enlèvement des équipements divers,
- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . le tri des matériaux pour recyclage et revalorisation,
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, chargement sur camions, transport et évacuation en centre de tri y compris frais de traitement,
- . et toutes sujétions



MODE DE METRE : à l'unité [unité extérieure avec ces unités intérieures associées]

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, pour les deux unités en façade sur quai

03-30-36-60

DEPOSE D'OUVRAGES DIVERS TELS QUE RAILS, FIXATIONS, ANCIENS MOBILIERS

Prestation de dépose après les travaux de curage des articles décrit précédemment [démolition de cloison, de doublage, des sols....], comprenant :

- . dépose des divers équipements, anciennes fixations et ouvrage divers en plafond,
- . dépose des divers équipements, anciennes fixations, colliers et ouvrages divers en murs
- . les platelages ou nacelles de travail en hauteur,

- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'œuvre,
- . l'enlèvement des équipements divers,
- . la dépose de tous les éléments démontables,
- . les brochages, dégarnissages et descellements,
- . le tri des matériaux,
- . l'enlèvement des gravats et produits de démolition, mise en sacs, chargement sur camions, transport et évacuation en centre de tri,
- . y compris nettoyage en fin d'intervention et tous détails,

MODE DE METRE : au mètre superficiel

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, pour l'ensemble des locaux, circulation SS001 et escaliers, local SS111/112/113, local SS114, local SS115, local SS117, local SS119 et LT ascenseur, local SS118,

NIVEAU RDC, pour l'ensemble des locaux du niveau Rdc compris escalier,

NIVEAU R+1, pour l'ensemble des locaux du niveau R+1 compris escalier,

NIVEAU R+2, pour l'ensemble des locaux du niveau R+2 compris escalier

03-30-36-65

PROTECTION DES TREMIES

Installations à l'avancement des travaux de dépose des protections collectives au droit des trémies (sur trémies d'ascenseur, sur trémies d'escaliers, d'ancienne gaine technique de grande dimensions) et des percements dans les planchers au droit d'anciennes canalisations, passages de gaines techniques par mise en place d'un panneau contreplaqué chevillé au sol.

Y compris toutes sujétions

MODE DE METRE : au montant forfaitaire pour l'ensemble du niveau.

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU RDC, pour l'ensemble des trémies du niveau,

NIVEAU R+1, pour l'ensemble des trémies du niveau,

NIVEAU R+2, pour l'ensemble des trémies du niveau

03-30-38-10

SOMME A VALOIR POUR TRAVAUX DIVERS - 3 000 €HT

Somme à valoir de 3 000 €ht pour travaux d'aménagement particulier demandés par le Maître d'Œuvre et exécutés sur ordre de service écrit.

Si aucun ordre de service n'a été délivré par le Maître d'Œuvre, la somme à valoir sera soustraite du décompte définitif.

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

REHABILITATION DU BATIMENT SAONE,

NIVEAU SOUS-SOL, pour travaux divers au sous-sol,

NIVEAU RDC, pour travaux divers au Rdc, NIVEAU R+1, pour travaux divers au R+1,

NIVEAU R+2, pour travaux divers au R+2